

Réunion du 14 septembre 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, Mme Cécile DELATTRE, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.
- Procuration(s) :
- Excusé(s) : M. BAUER Marcel, Mme JUNG Martine
- Absent(s) : M. DEBES Vincent, M. ELKOUBY Eric, M. SENE Marc
- Ne prennent pas part au vote : M. Sébastien ZAEGEL
- Rapporteur : M. Yves SUBLON

**CP/2020/270
L5_2020_09_15_270**

**73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social
PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subvention départementale pour la création de logements locatifs sociaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer :

à VILOGIA :

- un agrément et une subvention de 113 600 € pour la construction de 25 logements collectifs PLUS et 15 logements collectifs PLAI situés Lotissement n°15 « Côté Champs » à BENFELD.

à ALSACE HABITAT :

- un agrément et une subvention de 85 200 € pour la construction de 15 logements collectifs PLUS et 6 logements collectifs PLAI situés Lotissement « Les Champs Dorés » à WIWERSHEIM ;
- un agrément et une subvention de 42 600 € pour la construction de 4 logements individuels PLUS, 3 logements collectifs PLUS et 3 logements collectifs PLAI situés rue de Westhoffen à KIRCHHEIM ;
- un agrément pour la construction de 6 logements collectifs PLUS situés « Lotissement du Faubourg » à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ;
- un agrément pour l'acquisition-amélioration de 2 logements individuels PLUS situés rue de la Charmille à HAGUENAU ;
- un agrément pour la construction de 4 logements collectifs PLUS situés Chemin du sel à SOULTZ-SOUS-FORETS ;
- un agrément et une subvention de 127 800 € pour la construction de 21 logements collectifs PLUS et 9 logements collectifs PLAI situés lotissement « Les Binsen » à OBERHOFFEN-SUR-MODER ;
- un agrément et une subvention de 42 600 € pour la construction de 6 logements collectifs PLUS et

3 logements collectifs PLAI situés rue des Pâquerettes à OBERHOFFEN-SUR-MODER ;
- un agrément et une subvention de 30 400 € pour la construction de 6 logements collectifs PLUS et 2 logements collectifs PLAI situés route de Strasbourg à BRUMATH ;
- un agrément et une subvention de 56 800 € pour la construction de 14 logements collectifs PLUS et 4 logements collectifs PLAI situés lotissement les « Les Jardins de Goethe » à SESSENHEIM ;
- un agrément et une subvention de 28 400 € pour la construction de 6 logements collectifs PLUS et 2 logements collectifs PLAI situés rue du Muguet à GRIES.

à DOMIAL :

- un agrément pour la construction de 9 logements collectifs situés 34, rue des Messieurs à WEITBRUCH ;
- un agrément et une subvention de 106 800 € pour la construction de 8 logements individuels PLUS et 4 individuels PLAI situés rue des Mésanges à BETSCHDORF ;
- un agrément et une subvention de 106 800 € pour la construction de 5 logements individuels PLUS et 4 individuels PLAI situés 4, rue des Mésanges à REICHSHOFFEN ;
- un agrément et une subvention de 80 100 € pour la construction de 12 logements individuels PLUS et 3 individuels PLAI situés 39, rue de la Gare à EBERSHEIM ;
- un agrément et une subvention de 56 800 € pour la construction de 8 logements collectifs PLUS et 4 individuels PLAI situés rue Alcide de Gaspéri à VAL DE MODER ;
- un agrément pour la construction de 8 logements collectifs situés 3A, rue des Roses à GRIES ;
- un agrément et une subvention de 53 400 € pour la construction de 4 logements collectifs PLUS et 2 logements individuels PLAI situés lotissement « le Steinberg » à NIEDERMODERN ;
- un agrément et une subvention de 85 200 € pour la construction de 17 logements collectifs PLUS et 6 logements collectifs PLAI situés rue de Mattfeld à MUTZIG.

A 3F Grand Est :

- un agrément et une subvention de 136 800 € pour la construction de 15 logements collectifs PLUS et 9 logements collectifs PLAI situés route de Weitbruch à HAGUENAU.

à AMELOGIS :

- un agrément pour la construction de 4 logements individuels situés rue du Cimetière à SCHWABWILLER.

La Commission Permanente approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des conventions-type d'agrément, d'attribution et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département et respectivement VILOGIA, ALSACE HABITAT, DOMIAL, 3F Grand Est et AMELOGIS.

Elle autorise en outre son Président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département et respectivement VILOGIA, ALSACE HABITAT, DOMIAL, 3F Grand Est et AMELOGIS.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 41

| | | |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Vote(s) pour : | Mme Alfonsa ALFANO, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BEY, M. Frédéric BIERRY, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Christine MORITZ, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL | 40 |
| Vote(s) contre : | / | 0 |
| Abstention(s) : | / | 0 |

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20200914-
lmc1139544-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 23/09/20